|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| CPAM de Seine et Marne  Service Achats Marchés | **MARCHÉ PUBLIC**  MARCHÉ DE TRAVAUX |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Réfection de la couverture du site de BUSSY SAINT GEORGES |

|  |
| --- |
| **Règlement de la consultation (RC)** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Consultation n° | 2025PA005 |
|  |  |  |
|  | Date limite de remise des plis | ***17/11/2025*** à ***16:00*** |
|  | Procédure de passation | Procédure adaptée ouverte  (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique) |

1. **ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT**

* **Acheteur :**

**CPAM de Seine et Marne**

Service Achats Marchés

Représentant : CPAM de Seine et Marne Philippe BOUQUET - Directeur Général

Rue des Meuniers

RUBELLES

77950 77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

SIRET : 78497130100022

La personne en charge du dossier est : Sabrina CHIROL

* **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réfection de la couverture du site de BUSSY SAINT GEORGES**

| Code CPV | Libellé CPV |
| --- | --- |
| 45260000-7 | Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés |

* **Caractéristiques principales du contrat :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Objet du contrat | Réfection de la couverture du site de BUSSY SAINT GEORGES |
|  | Acheteur | CPAM de Seine et Marne |
|  | Type de contrat | Marché ordinaire de travaux |
|  | Structure | Lot unique |
|  | Lieu d’exécution | 2 rue Raoul FOLLEREAU - 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES |
|  | Délai du marché | 12 mois à compter de sa date de notification |
|  | Développement durable | Clause environnementale |
|  | Pénalités de retard | P = V x R / 500 |
|  | Variation des prix | Fermes actualisables |
|  | Nature des prix | Prix forfaitaires |

* **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n’est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : la dévolution en lots séparés risque de rendre l’exécution des prestations techniquement plus difficile.

1. **CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE**

* **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

* **Planning prévisionnel de la consultation\* :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Publication de la consultation | octobre 2025 |
|  | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l’offre par le candidat | novembre 2025 |
|  | Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | novembre 2025 |
|  | Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles | novembre 2025 |
|  | Classement des offres et attribution du contrat | décembre 2025 |
|  | Information des candidats non retenus | décembre 2025 |
|  | Signature et notification du contrat | décembre 2025 |
|  | Démarrage des prestations | décembre 2025 |

*\*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

* **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d’acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

* **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Cadre de mémoire technique,

- RC,

- Acte d'engagement,

- CCAP,

- CCTP,

- DPGF,

- Plans.

L’acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

* **Visite des lieux :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

La prise de rendez-vous est obligatoire pour l'organisation des visites durant la période de la procédure. Les candidats peuvent contacter les personnes citées ci-après du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

**Contacts CPAM 77 :**

* Cédric LEMAGNEN (Conducteur de travaux) joignable au 07.63.88.66.27

Ou

* Laurent HUBER (Conducteur de travaux) joignable au 06.30.00.10.28

Ou

* Emmanuelle HERMANN (Correspondante Immobilier du Site de BUSSY-SAINT-GEORGES) joignable au 07.61.84.05.18

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par la CPAM 77.

* **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

* **Communication et échanges d’informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

1. **PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

* **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n’est imposée après attribution.

|  |
| --- |
| Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).  Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire. |

* **Variantes :**

Les **variantes à l’initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

* **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l’appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
| --- | --- |
| **Situation juridique** | |
| Déclaration du candidat (DC2) | *Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)* |
| Lettre de candidature (DC1) | *Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)* |
| **Capacité économique et financière** | |
| Chiffre d'affaires | *Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles* |
| Risques professionnels | *Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels* |
| **Capacité technique et professionnelle : minima exigés** | |
| Moyens humains | *Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années* |
| Moyens techniques | *Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature* |
| Qualifications professionnelles | *Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)* |
| Références travaux | *Liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin* |
| **Autres justificatifs** | |
| Cadre de mémoire technique |  |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l’acheteur aux fins de vérification de l’aptitude à répondre aux marchés publics, de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l’acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L’offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif | |
| --- | --- | --- |
| Acte d'engagement | |  |
| DPGF | | *Décomposition du prix global et forfaitaire* |

* **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d’acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>  
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

* **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

* **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

1. **JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION**

* **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
| --- | --- |
| 1. Valeur technique (55 %) | La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique : |
| - Moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution du marché (50 %) | Moyens humains dédiés à l'exécution du marché et niveau de qualification Moyens matériels dédiés à l'exécution du marché |
| - Organisation du chantier (40 %) | Mesures prises pour assurer la sécurité du chantier en site occupé, gestion des approvisionnements, choix des matériaux, planning d'exécution des travaux décomposé par phase (ce planning d'exécution deviendra contractuel à la notification du marché) |
| - Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) | Le candidat propose une offre plus respectueuse de l’environnement en réduisant l’empreinte carbone de son activité liée au marché (équipements techniques mis en œuvre pour l’exécution des prestations : véhicules propres, gestion des déchets produits lors de l’exécution des prestations). A ce titre, le candidat remet dans son offre le schéma d’organisation et de gestion des déchets (SOGED), qui deviendra une annexe contractuelle du CCTP. |
| 2. Prix HT (45 %) | L'analyse financière sera réalisée sur la base du montant HT global et forfaitaire du marché |

|  |
| --- |
| *Modalités de calcul des notes :*  Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.  Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.  La note totale est notée : **Sur 20**. |

| **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :** | |
| --- | --- |
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l’acheteur après la date et l’heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n’apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l’originalité, de la réglementation applicable ou d’une aide d’Etat. L’offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur. |
| Offre inappropriée | L’offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l’acheteur. |
| Offre irrégulière | L’offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l’acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l’acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation. |

* **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

* **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

* **Documents à produire par l’attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu’à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l’acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
| --- | --- |
| Attestation de salariés étrangers | Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail |
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |
| Extrait KBIS | Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrive compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |

1. **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.gouv.fr/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d’avoir indiqué un courriel valide.

* **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l’avis d’attribution du contrat, ou, à défaut d’un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d’un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal judiciaire de Paris  
Parvis du Tribunal de Paris  
PARIS - 75859 Cedex 17  
Tel : 01 44 32 51 51  
Site internet : http://www.ca-paris.justice.fr/

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :** |
|  | [Code de la commande publique](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000037701019/) et ses [annexes](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038325322/) (Legifrance)  [Formulaires candidats (DAJ)](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)  [Médiateur des entreprises](https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/achat-public)  [CCAG Travaux du 30 mars 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310421/) |